

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 9 décembre 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la transformation du réseau régional

Vu la stratégie, le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels adoptés par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les décisions du Groupe de Travail Transformation du modèle régional présentées lors du Bureau de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 25 novembre 2020 ;

Vu les avis du Bureau de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 23 septembre 2020 et du 25 novembre 2020 ;

Exposé des motifs

Le réseau des CCI est actuellement en profonde transformation pour s'adapter notamment au contexte législatif de réformes qui le concerne.

Il doit notamment faire face à une baisse programmée de sa ressource fiscale et à un recentrage des missions qui peuvent être financées par cette ressource.

Dans ce cadre, le réseau régional doit repenser son organisation au regard de l'évolution des missions et du nouveau modèle économique (facturation croissante des services notamment) qui doit être déployé en étroite collaboration entre la CCIR et ses CCI de rattachement.

Plusieurs décisions ont été ainsi prises lors des réunions de Bureau de la CCI de région des 23 septembre et 25 novembre 2020.

Lors de la réunion de Bureau du 23 septembre 2020, il a été décidé de lancer un travail de transformation du modèle portant sur trois périmètres : les CCIT, les espaces de polarisations et la CCIR selon les principes suivants :

- pour les CCIT :
 - o partager les modèles internes d'organisation et les comparer afin de dégager des gisements de productivités supplémentaires ;
 - o redéfinir certaines modalités de répartition régionale des ressources selon une péréquation optimisée et acceptée par tous mais aussi une amélioration de la performance du réseau ;

- pour les espaces de polarisation :
 - o étudier le regroupement et la mutualisation de ressources pour améliorer l'efficacité des projets conduits dans le cadre des espaces de polarisation ;

- pour la CCIR :
 - o diminuer les coûts de fonctionnement de la CCIR grâce notamment à un travail de standardisation et de simplification des processus par la concrétisation de la phase 2 de transformation de la Direction des Systèmes d'Information et par la réorganisation de la Direction Administrative et Financière et de la Direction Juridique et des Ressources Humaines en intégrant la territorialisation de certains postes ;
 - o réinjecter la part de la TCCI correspondant aux services supports de la CCIR pour les axes 6 (formation) et 7 (équipements gérés) de la convention d'objectifs et de moyens signée le 9 octobre 2019 avec le Préfet de région et le Président de CCI France au bénéfice des CCIT/L.

Afin de piloter la mise en œuvre de ces décisions, un Groupe de Travail Transformation du modèle régional réunissant tous les Présidents, le Trésorier et la Trésorière adjointe, le Président de la Commission des Finances ainsi que les Directeurs Généraux des CCIT a été créé pour définir l'orientation politique et préparer une proposition finale qui a été validée par le Bureau du 25 novembre.

Quatre groupes projets ont été mis à contribution pour préparer cette proposition finale, dont trois supervisés par le Président Bruno GASTINNE, vice-Président de la CCIR (Groupe Projet DSI, Groupe Projet DAF/DJRH, Groupe Projet simplification de l'offre).

Par ailleurs, les Présidents et les Directeurs Généraux des CCI des quatre espaces de polarisation ont également organisé des séances de travail, toujours sous la supervision du Président GASTINNE, afin de définir une nouvelle ambition et une nouvelle feuille de route aux coopérations entre CCI aux bornes de ces espaces de polarisation.

La synthèse de ces travaux a été approuvée à l'unanimité par les Membres du Groupe de Travail Transformation le 24 novembre 2020 puis le Bureau du 25 novembre 2020 a également émis, à l'unanimité, un avis favorable sur la présentation et l'approbation de ce plan de transformation lors de l'Assemblée Générale de ce jour.

Elle va contribuer à alimenter le plan régional de mutualisation qui devra être élaboré début 2021 sur la base du protocole d'accord signé le 12 octobre 2020 par la Ministre de l'économie, des finances et de la relance avec CCI France et de la délibération de l'AG de CCI France du 1^{er} décembre 2020.

Dans le cadre de la Stratégie, du Schéma Régional d'Organisation des Missions et des Schémas sectoriels, il est demandé à l'Assemblée Générale :

- d'approuver les décisions du GT transformation du 24 novembre 2020 ;
- d'autoriser son Président à prendre toutes les mesures utiles à leur mise en œuvre.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 60
Votants : 93

Voix pour : 93
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
le 17 décembre 2020, à Lyon



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND